



Commune de Montrozier

Appel à candidature affouage 2023

Cette année, en accord avec l'Office National des Forêts qui par délégation gère l'exploitation de la forêt communale de Montrozier, le conseil municipal a délibéré pour exploiter une parcelle sous forme d'affouage.

L'affouage, c'est la possibilité donnée par le Code Forestier à un Conseil Municipal de réserver une partie des bois de la forêt communale pour l'usage domestique de ses habitants.

Pour cela, une coupe d'éclaircissage (non rase) est réalisée sur la parcelle identifiée afin de permettre le développement harmonieux de la ressource forestière. Le marquage des bois a été réalisé par les conseillers municipaux en charge de la forêt accompagnés du technicien forestier de l'ONF.

Nouveauté cette année : au vu des difficultés d'accès de la parcelle située dans la forêt des Palanges au-dessus de Galties et dans un souci de sécurité, la coupe d'affouage sera réalisé par un exploitant forestier professionnel mandaté par la commune. Le bois sera mis à disposition des affouagistes en bord de chemin, en billes de 2 mètres.

Cette nouvelle modalité d'affouage au-delà de garantir la sécurité devrait également permettre de toucher plus d'habitants, non initiés au bucheronnage.

Le montant de la taxe d'affouage a été fixé à 36 € du m³, en billes de 2 mètres.

Les lots seront mis à disposition au lieu dit Galties en bordure de chemin dans le courant du premier trimestre 2024.

Le volume de bois à exploiter a été estimé à un peu plus de 80 stères à partager entre les « affouagistes ». La quantité de bois délivrée ne pourra pas excéder la satisfaction de la consommation rurale et domestique des bénéficiaires.

Toute personne intéressée (résident sur la commune) peut se rendre à la mairie pour consulter le règlement d'affouage et s'inscrire sur la liste d'affouagistes AVANT LE 16 DECEMBRE 2023.